

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 29 septembre à vingt heure, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 septembre 2015

Présents : MM. Adam, Bezert, Micat, Vandennecke, Verna, Mmes Beauvais Joubert, Langlade, Michener, Prieur, Tartarin.

Excusés : Mmes Joubert, de Saint-Seine,

Secrétaire de séance : Mme Beauvais

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Le maire demande au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Choix du maître d'œuvre pour l'isolation des bâtiments scolaires

Le maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **Décision n° 04-2015** : il est décidé de ne pas préempter l'immeuble situé 9 rue de la Folie appartenant à M. et Mme Crespin.

N° 2015-51 : LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

3.3 Domaine et patrimoine - locations

Le maire indique que Mme Ginneberge souhaite louer la salle des fêtes pour son départ en retraite un après-midi (de 14 h à 17h) le 14 janvier 2016.

Mme Tartarin propose de faire un tarif spécifique à 50 € pour la location puisque nous n'avons pas de tarif pour la demi-journée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte de louer** à Mme Ginneberge la salle des fêtes pour un montant de 50 € le jeudi 14 janvier de 14 h à 17 h.

**N° 2015-52 : SUBVENTION DE VOYAGES SCOLAIRES ORGANISÉS
PAR LE COLLÈGE MAURICE GENEVOIX**

7.5 Finances locales – subventions

Le maire fait part au conseil municipal d'une lettre du principal du collège de Ligueil qui demande si la commune verse une participation aux familles pour des voyages scolaires.

Le maire indique les différents voyages :

- Voyage en Italie du 12 au 16 octobre 2015 – montant du voyage 304,07 € (3 élèves)
- Voyage à Toulouse du 13 au 16 octobre 2015 – montant du voyage 269,34 € (10 élèves)

Le maire rappelle qu'habituellement la commune verse une participation pour les voyages linguistiques à hauteur de 40 €/élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de verser à chaque enfant une participation de 40 € pour le voyage scolaire en Italie (soit 120 € pour 3 élèves),
- **Décide** de ne pas accorder de subvention pour le voyage à Toulouse.

**N° 2015-53 : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX
D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE L'ESVES ET DE SES
AFFLUENTS**

8.4 Aménagement du territoire

Le maire explique qu'une enquête publique est ouverte concernant une demande d'autorisation de travaux d'entretien et de restauration de l'Esves et de ses Affluents. Dans le cadre de cette enquête publique, le conseil municipal est invité à donner un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne** un avis favorable concernant la demande d'autorisation de travaux d'entretien et de restauration de l'Esves et de ses affluents.

N° 2015-54 : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'ISOLATION DES BATIMENTS SCOLAIRES

1.1 Commande publique – marché public

Le maire indique que la commune a reçu une proposition de contrat de maîtrise d'œuvre pour l'isolation des bâtiments scolaires par le PACT d'Indre-et-Loire.

Le maire précise que ce maître d'œuvre nous a été recommandé par l'ADAC et la Région.

M. Jorget du PACT s'est déplacé dans notre commune afin de visiter les locaux scolaires.

Le PACT nous propose :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir la proposition du PACT 37 afin de réaliser la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'isolation des bâtiments scolaires,
- **Autorise** le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Questions diverses

Fusion des communautés de communes

Intervention de Céline Beauvais sur la réunion du 18 septembre.

Le maire propose de faire un groupe de travail sur ce sujet.

Fermeture de l'Hôtel-restaurant Le Bellevue

Le maire indique que l'hôtel-restaurant Le Bellevue est fermé depuis dimanche dernier. Une liquidation judiciaire va être prononcée. Le fonds de commerce va être vendu aux enchères publiques après une estimation du matériel.

M. Roulet indique qu'en l'absence de repreneur, il est important que la commune rachète le matériel (matériel de cuisine, mobilier des chambres...) afin de permettre à la commune de retrouver plus facilement un gérant. Il précise qu'il serait aussi opportun que la commune reprenne le point Poste jusqu'à la reprise de l'activité par un autre gérant. En l'absence de repreneur, le point Poste serait proposé à la boulangerie.

Le maire précise que Mme Robineau doit à la commune huit mois de loyers (3 500 €).

Le maire indique qu'elle a informé M. Eric Allamigeon, vice-président de la communauté de communes délégué à l'économie, de la fermeture de notre restaurant. Mme Stéphanie Braconnier, directrice du programme Sud Touraine Active en charge des projets économiques du sud Touraine, nous contactera si des personnes sont intéressées pour la reprise du restaurant.

Peinture des portes de l'église

Mme de Saint-Seine indique que M. Morlet, propriétaire voisin de l'église, se propose de repeindre les portes de l'église. M. Charnassé, architecte des bâtiments de France, propose à la commune de prendre un rendez-vous avec Mme Barthelemy à Tours afin de regarder les échantillons de peinture à l'huile de lin (ton ocre rouge).

Parc Saint-Martin

Le maire indique qu'elle a contacté M. Boulay, responsable des espaces naturels sensibles au conseil départemental pour le projet d'aménagement du parc Saint-Martin. Aucune réglementation particulière ne s'applique sur ces espaces hormis de conserver le caractère naturel du parc.

Celui-ci est favorable au projet d'aménagement (achat de tables, bancs, création d'un chemin, identification des espèces d'arbres...)

Le maire précise que M. Selosse, responsable du chemin de Saint-Martin, est aussi favorable à ce projet. Celui-ci a donné son accord pour enlever les panneaux d'information en bois vétustes.

Aménagement de la rue de l'église

Le maire indique que les travaux devraient débuter le 19 octobre. Une réunion de présentation de l'entreprise PRINCET TP aura lieu le lundi 5 octobre à 18 h.

Le maire indique que le cabinet URBA 37 est toujours en discussion avec la DRAC sur le projet d'aménagement. Certains endroits feront l'objet d'un décaissement moins important afin de respecter les prescriptions de la DRAC.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 27 octobre à 20 h

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour
du conseil municipal du 29 septembre 2015

	Délibérations
2015- 51	Location de la salle des fêtes
2015-52	Subvention de voyages scolaires organisés par le collège Maurice Genevoix
2015-53	Avis sur la demande d'autorisation de travaux d'entretien et de restauration de l'Esves et de ses affluents
2015-54	Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'isolation des bâtiments scolaires

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Bezert Jean-Marc	
Galisson Anne-Sophie	
Joubert Sylvie	Absente
Langlade Carine	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	Absente
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	

